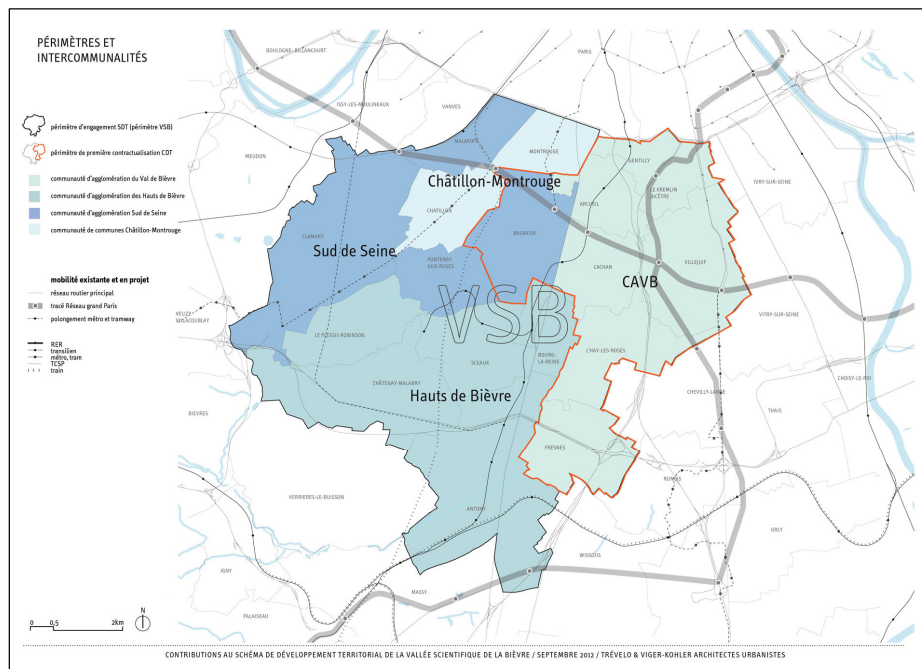




Fiche de synthèse

Vallée Scientifique de la Bièvre Contrat de Développement Territorial "Campus Sciences et Santé" du Grand Paris

La Vallée Scientifique de la Bièvre



La Vallée Scientifique de la Bièvre est une maille de la métropole parisienne, d'une superficie égale à celle de Paris, comprenant près de 600 000 franciliens, à la charnière entre Paris et Saclay ou entre Seine-Amont et Val-de-Seine. Elle comprend 18 villes et 4 intercommunalités.

Depuis plus de 10 ans, la Conférence territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre associe les villes et intercommunalités du Val-de-Bièvre, de Sud de Seine, des Hauts-de-Bièvre et de Châtillon-Montrouge. Ensemble, ils élaborent et portent une stratégie de développement territorial et des projets communs.

Le schéma de référence pour l'aménagement et le développement du territoire, établi en 2010, avait montré les potentialités et les contributions de notre territoire au développement

des pôles d'excellence du Grand Paris, au maintien de la diversité économique et sociale en cœur d'agglomération et à un développement cohérent, équilibré et durable. Aujourd'hui ces travaux se poursuivent et s'intègrent dans les dynamiques métropolitaines actuelles avec l'Etat dans le cadre du Schéma et du Contrat de Développement Territorial ainsi qu'avec la Région Ile-de-France, dans le cadre du SDRIF, pour faire vivre, mettre en avant et en réseau les projets du territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre.

Le Contrat de Développement Territorial Campus Sciences et Santé

La validation du Contrat de Développement Territorial conclut un travail partenarial entre l'Etat, la Conférence territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre, et les collectivités, qui a permis de fixer les grands objectifs du développement territorial. Il concerne 8 villes (les 7 villes de la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre et Bagneux) mais s'inscrit dans le territoire de référence de la Vallée Scientifique de la Bièvre.

Les objectifs du CDT sont articulés autour de deux axes :

- Une dynamique urbaine forte et équilibrée, articulée autour de l'arrivée du métro Réseau Grand Paris Express, portant notamment sur :

- > L'arrivée programmée de 9 gares du Réseau Grand Paris Express sur le territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre
- > 23 secteurs opérationnels, dont plusieurs grandes opérations d'urbanisme : la ZAC Cancer Campus à Villejuif, la ZAC Eco-quartier Victor Hugo et le projet de mutation du site des Mathurins à Bagneux...
- > La production annuelle de 1700 logements pendant 15 ans, avec une offre diversifiée et une part importante de logements sociaux.
- > Un développement économique qui conduise à un rééquilibrage habitat-emploi, autour de filières stratégiques (la santé, le numérique, les PME-PMI) et d'une production immobilière volontariste avec 1 million de m² de locaux au niveau des grands territoires projets de la métropole.

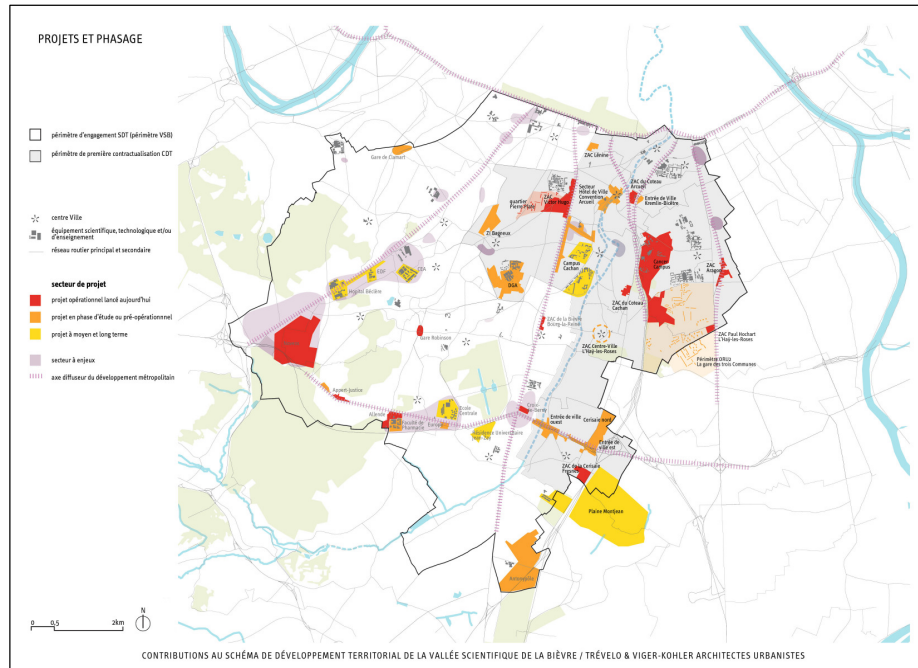
- Le développement d'un pôle d'innovation et de développement économique du Grand Paris, sur la thématique de la santé, s'appuyant en particulier sur :

- > Un biocluster de rayonnement international, adossé au plateau hospitalier et scientifique du Kremlin-Bicêtre et de Villejuif, conforté avec la réalisation d'un nouveau bioparc de 30 000 m² sur la ZAC Cancer Campus
- > La confortation du pôle universitaire grâce au développement du projet d'Ecole Universitaire de Santé visant à accueillir plus de 3000 nouveaux étudiants et chercheurs à proximité du pôle hospitalo-universitaire KB-Villejuif
- > Un partenariat avec l'ARS pour des démarches de travail pilotes sur les enjeux de santé dans le territoire

Au-delà des engagements très concrets (libération du foncier de la Redoute sur la ZAC Cancer Campus, ...), les collectivités et l'Etat ont avant tout choisi de s'inscrire dans un partenariat constructif et évolutif dans la durée. Ainsi, le Contrat de Développement Territorial prévoit des processus de travail sur plusieurs thématiques majeures pour le développement et l'équilibre du territoire. Ils concernent notamment l'insertion et l'emploi, la politique de rénovation urbaine des quartiers d'habitation sociale, les mobilités, les politiques locales de santé et les développements universitaires.

L'ensemble de ces enjeux seront suivis et pilotés dans le cadre d'un comité de pilotage regroupant le Préfet de Région, les maires et présidents d'intercommunalités et les représentants des Conseils Généraux du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine et du Conseil Régional d'Ile-de-France associant les partenaires de la démarche, l'Université Paris Sud 11, l'ARS, l'AP-HP, l'IGR, la CCIP, la CDC, MEDICEN, les établissements publics fonciers ...

Projets urbains et phasage sur le territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre



Le processus de concertation

Le Contrat de Développement Territorial va désormais entrer dans un processus de concertation :

- Dans un premier temps auprès des personnes morales associées (Paris Métropole, Association des Maires d'Ile-de-France...) et de la Haute Autorité Environnementale, qui doit rendre un avis sur l'évaluation environnementale du CDT
- Dans un deuxième temps, et après avis des personnes morales, il sera mis en enquête publique

L'information et la concertation ont toutefois déjà débuté sur le territoire, notamment lors des 5es assises de la Vallée Scientifique de la Bièvre, qui se sont tenues les 5 et 6 octobre 2012, et qui ont constitué un premier temps d'échanges et de débats sur ces enjeux.

En présence de Cécile Duflot, Ministre du Logement et de l'Egalité des territoires, en charge du Grand Paris, elles ont réuni, sur deux jours, les partenaires et les habitants pour des ateliers, des temps d'information et de débats, des promenades urbaines sur les grands projets du territoire.

Contacts :

Pour la Conférence territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre :

Le Président
Jean-Yves Le Bouillonec,
Député-maire de Cachan

Le Délégué général
Dominique Giry
Président du Conseil de Développement du Val-de-Marne

Le Secrétaire général
François Loscheider
f.loscheider@vsbievre.eu / 01 42 07 17 24

Pour la Préfecture de Région d'Ile-de-France :

Service communication
communication@paris-idf.gouv.fr / 01 82 52 40 25